

Un phénomène européen

Loin d'être une singularité alsacienne ou mosellane, le Reich enrôle dans ses armées des centaines de milliers d'Européens. Selon leur nationalité, ces derniers vivront différemment cette expérience ainsi que leur démobilisation. PAR FRÉDÉRIC STROH

Lors du débarquement en Normandie, Léopold Bergant (*ci-contre*), qui posait encore quelques mois auparavant dans son uniforme allemand devant une publicité vantant un vin tonique, fut fait prisonnier et envoyé en Grande-Bretagne. Il apparut qu'il n'était pas allemand, mais de nationalité slovène. Il avait été incorporé de force à la suite de l'introduction en mars 1942 du service militaire obligatoire allemand en Basse-Styrie, annexée de facto par le Reich. Il combattit ensuite aux côtés des Alliés et participa à la libération de l'Italie puis de Ljubljana.

Une mosaïque de réactions

Si l'histoire de l'incorporation de force peut apparaître comme une histoire régionale du point de vue français, il s'agit en réalité d'une histoire européenne. Des centaines de milliers d'étrangers furent contraints, en dépit du droit international, de servir au sein de la Wehrmacht ou de la Waffen-SS au motif qu'ils auraient été allemands sur le plan ethnique. Ils venaient principalement d'Alsace et de Moselle (130 000), du Luxembourg (10 200), de Belgique (8 500), de Slovénie (jusqu'à 90 000) et de Pologne (jusqu'à 500 000). Commune à de nombreux pays, l'histoire



Sans frontière Le Slovène Leopold Bergant (à gauche), en uniforme de la Wehrmacht dans le Pas-de-Calais en 1943. Musée national d'histoire contemporaine de Slovénie.

de l'incorporation de force n'en fut pas moins plurielle. Sa mise en œuvre et son ampleur, tout comme les réactions des populations et les constructions mémorielles, ont varié selon les territoires. L'histoire et la géographie

y furent pour beaucoup. Le refus fut plus massif dans les communes germanophones de «Vieille Belgique» qu'à Malmedy, pourtant francophone mais rattachée à la Prusse durant tout le XIX^e siècle. Au Luxembourg, qui avait longtemps été indépendant et neutre, la population réagit par une grève plus massive qu'en Alsace, où la génération précédente avait déjà dû servir l'Allemagne. Dans le sud de l'Alsace, beaucoup profitèrent de la proximité de la Suisse pour s'échapper.

De l'autre côté du Mur

De nombreux Polonais et Slovènes gagnèrent les forêts pour se joindre à la

Résistance, tandis que d'autres se soumirent aux ordres nazis, souvent par anticomunisme. Partout, la répression contre les réfractaires fut brutale. Après 1945, les anciens incorporés de force de France, Luxembourg et Belgique s'organisèrent et se fédérèrent au-delà des frontières pour se faire entendre. Ils obtinrent des droits et furent progressivement reconnus comme victimes. Les régimes communistes en revanche refusèrent aux leurs tout titre, indemnisation et expression publique. Il faudra attendre les années 1990 pour qu'une reconnaissance émerge à l'Est. Les controverses politiques dont firent l'objet Donald Tusk en 2005 et Jean-Claude Juncker en 2014 en raison de l'incorporation de force de leurs aïeux montrent toutefois combien le sujet restait partout sensible. Souligner la dimension européenne de l'incorporation de force devrait contribuer à une plus grande reconnaissance de cette histoire en France. Ce pourrait aussi être un des pans de la construction d'une

mémoire européenne de la Seconde Guerre mondiale, qui prenne en compte non seulement la diversité des histoires nationales et régionales, mais aussi les expériences de guerre de tant de populations d'entre-deux. ■